



UN SECOND MANDAT DE VICE-PRÉFÈTE POUR JULIE BOIVIN PAGE 18



ENTENDEZ COMME
LA VIE EST BELLE



DÉPISTAGE AUDITIF
GRATUIT

Jusqu'au
31 décembre 2024

P023331-1-06434



Centres
Masliah
AUDIOPROTHÉSISTES

CENTRESMASLIAH
.COM

PLUS DE
20 CENTRES
SUR L'ÎLE DE MONTRÉAL
LA RIVE-NORD ET LA RIVE-SUD



St-Eustache	450 473-0090
Boisbriand	450 971-0502
Laval	450 937-0300

Bienvenue dans la section ADN express!



L'ADN DE VOTRE MUNICIPALITÉ!

RAPPELS IMPORTANTS! GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

COLLECTE DES REBUTS ENCOMBRANTS

D'octobre à mars, la collecte des rebuts encombrants se fait seulement sur inscription.



La prochaine collecte est prévue le vendredi 9 février prochain.

Pour vous inscrire, veuillez utiliser le formulaire prévu à cet effet sur notre site Internet, le portail citoyen ou par téléphone au 450 478-0211, poste 3020.



La période d'inscription se terminera le dimanche 4 février à 23 h 59.

Toute inscription reçue après cette date sera refusée, les rebuts ne seront pas ramassés et le propriétaire pourrait se voir remettre un constat d'infraction.

RAPPELS IMPORTANTS!

- Prenez note qu'aucun rebut ne peut se trouver en bordure de la rue plus de 48 h avant la collecte; en période hivernale, sortez vos rebuts le plus tard possible avant la collecte!
- Ne déposez pas vos encombrants dans l'emprise de la route.
- Assurez-vous de déneiger vos rebuts s'il y a une chute de neige entre le moment où vous les sortez et le moment de la collecte.
- Faites-en sortes qu'ils soient toujours visibles pour les équipes responsables du déneigement.



AVIS PUBLIC

La Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire informer ses citoyens qu'elle a procédé à la publication des avis publics suivants :

Adoption du budget 2024 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026;

- **Promulgation - Règlement numéro 3600-1-03** modifiant le règlement 3600-1 concernant les systèmes d'alarmes et sur les montants à réclamer lors d'une fausse alarme;
- **Promulgation du règlement numéro 1056** constituant un comité consultatif jeunesse;
- **Promulgation du règlement numéro 1057** relatif à la distribution d'articles publicitaires dans les limites de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;
- **Promulgation du règlement numéro 1058** décrétant les taux d'imposition des diverses taxes foncières, des diverses taxes de tarification ainsi que de la tarification pour les coûts des différents services et activités offerts par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, pour l'année 2024;
- **Promulgation du règlement numéro 1030-2** modifiant le règlement 1030 établissant une tarification pour les rejets industriels dans les réseaux de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;
- **Promulgation du règlement numéro 943-2** modifiant le règlement numéro 943 décrétant une tarification pour l'entretien de la rue Willie;
- **Promulgation du règlement numéro 937-1** modifiant le règlement numéro 937 décrétant une tarification pour l'entretien d'une partie de la rue des Pins;
- **Promulgation du règlement numéro 1059** pourvoyant à l'appropriation d'une somme de 145 000 \$, par émission d'obligations, pour couvrir les frais de refinancement de divers règlements d'emprunts de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, échéant au cours de l'exercice financier 2024.

Les avis publics ci-dessus peuvent consultés par le biais du site internet de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines au www.villesadp.ca/organisation-municipale/conseil-municipal/ ou en consultant le babillard situé au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville de Sainte-Anne-des-Plaines à proximité de l'entrée donnant accès au stationnement.

Fait et donné à Sainte-Anne-des-Plaines le 4 janvier 2024.

Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N., OMA
Directrice du service du greffe et greffière

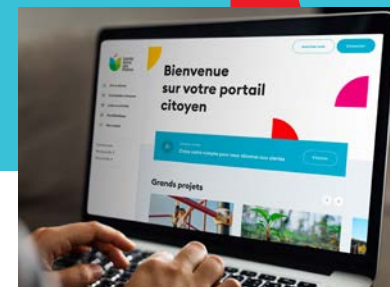


Portail citoyen

RESTEZ À L'AFFÛT EN VOUS INSCRIVANT DÈS MAINTENANT !

Une façon unique et personnalisée de recevoir des informations importantes de la part de votre Ville !

citoyen.villesadp.ca



COMPTE DE TAXES ET INFORMATION BUDGÉTAIRE

Tous les propriétaires anneplains devraient recevoir leur compte de taxes 2024 d'ici le 15 février prochain. Le premier versement au compte est dû le 6 mars 2024.

D'ici là, vous pouvez consulter toutes les informations relatives au budget 2024 et au compte de taxes municipales sur le site Internet dans la section « Services citoyens » puis dans l'onglet « taxes et évaluations ».

L'ADN DE VOTRE BIBLIOTHÈQUE!



Bibliothèque municipale
Sainte-Anne-des-Plaines

Toujours gratuit!

INSCRIPTION OBLIGATOIRE!

Programmation
des activités

Biblio

HIVER-PRINTEMPS 2024

NOUVEAUTÉ – Inscrivez-vous en ligne via le portail citoyen!
Rapide et facile, vous trouverez toutes les informations
au même endroit! Rendez-vous ici : citoyen.villesadp.ca/biblio

ACTIVITÉS POUR ADULTES :

- Conférence «Les enfants de novembre 1984» : **mardi 6 février, 19 h**
- Après-midis jeux de société : **mercredi 7 février, 13 h 30**
- Conférence «Le Chili et l'Argentine» : **samedi 17 février, 13 h**
- Atelier d'écriture avec Louis-Jean Cormier : **samedi 24 février, 14 h**

ACTIVITÉS POUR ENFANTS :

- Heure du conte avec Julie (4 à 8 ans) :
samedi 10 février, 10 h 30
- Bébé bouquine (18 à 36 mois) :
mercredi 21 février, 10 h 30
- Le Club du rat Biboche (3 à 5 ans) ;
mercredi 28 février, 18 h 30



L'ADN DE VOS LOISIRS

La programmation des activités de loisirs et de culture pour la saison hivernale est débutée! Consultez-la dès maintenant dans la dernière édition de la revue municipale! Il est encore possible de s'inscrire à certaines activités pour toute la famille!

Programmation complète disponible ici :
www.villesadp.ca/decouvrir-la-ville/revue-municipale/ ou



PROCHAINES ACTIVITÉS!

- Spectacle pour enfants *Duo Hoops* : **samedi 3 février**
(aucune inscription requise)
- Atelier culinaire de gâteau de St-Valentin
(7 ans et plus) : **dimanche 4 février**
- Atelier de LEGO Star Wars (6 à 14 ans) : **dimanche 11 février**
- Randonnée en raquette au clair de lune : **samedi 24 février**



Stationner dans
la rue la nuit?
**Je m'informe si
c'est permis!**



Du **15 novembre 2023** au **15 avril 2024**, il est permis de stationner
son véhicule sur un chemin public ou un stationnement municipal

entre minuit et 7 heures

à l'exception de certaines rues où une interdiction est permanente,
et ce, en dehors des périodes de déneigement.

Il est de la responsabilité de l'automobiliste de téléphoner à la ligne Info-stationnement pour s'informer
si le stationnement est autorisé ou non. Un message sera actualisé tous les jours à 16h à ce sujet.

438 315-4677

UN SECOND MANDAT POUR ÉRIC WESTRAM ET JULIE BOIVIN

REINE CÔTÉ

rcote@groupejcl.ca

Après un premier mandat bien rempli à la tête de la MRC Thérèse-De Blainville, Éric Westram a récemment accepté de garder son chapeau de préfet et de continuer de faire équipe avec la mairesse de Sainte-Anne-des-Plaines, Julie Boivin, qui demeure vice-préfète.

C'est avec optimisme que le maire de Rosemère reprend son rôle de préfet pour deux autres années. Il s'était donné comme mission d'être l'élément rassembleur des sept municipalités de la MRC et croit bien avoir réussi à transmettre parmi les maires et mairesses en poste un certain esprit d'équipe et la nécessité de prendre de la hauteur pour favoriser le bien de chacune des villes.

« Rassembler, ça je dirais que c'est ma plus belle réalisation de mes deux premières années comme préfet. À la MRC, on veut des projets qui rassemblent tout le monde le plus possible. »

INITIATIVE PAYANTE

Cet esprit rassembleur s'est révélé particulièrement payant dans le dossier de l'ARTM, lorsque la ministre du Transport, Geneviève Guilbault a tenté de refiler la facture déficitaire de la société de transport

en voulant augmenter la quote-part des villes membres de la Communauté métropolitaine de Montréal, dont font partie celles des Basses-Laurentides.

M. Westram a rassemblé les municipalités régionales dans un mouvement d'opposition, qui a eu des effets concrets. « Si ça n'avait pas été l'implication de notre MRC, qui a rassemblé d'autres MRC également touchées, alors que l'ARTM voulait nous imposer une augmentation de la tarification qu'on devait payer, on se serait ramassé aujourd'hui avec des factures totalement déraisonnables. Ici, le 200 \$ par payeur de taxes serait monté à 800 \$ sur le budget que l'on nous exigeait. C'était totalement ridicule », spécifie M. Westram.

« Ce dossier est une très belle victoire de notre MRC ainsi que des MRC voisines. On a gagné la première bataille, on a sauvé 2024. On a réussi à obtenir une augmentation de seulement 4 % la quote-part pour l'année 2024 versus celle que nous payions en 2023. »

Mais le préfet ne veut pas s'arrêter là. « On a demandé au gouvernement de s'ingérer, de faire un audit du transport en commun d'EXO et de l'ARTM. On veut savoir comment ça fonctionne, parce que selon nous, ça ne fonctionne pas. On nous augmente à chaque année nos quotes-parts

et il y a un déficit grandissant alors que rien n'a changé en termes de services. »

TRANSPORT COLLECTIF INCOMPLET

M. Westram s'inquiète notamment du coût de la quote-part à payer une fois que le REM sera en service à la gare Deux-Montagnes.

« On considère que le transport en commun n'est pas à la hauteur de ce qu'il devrait être (dans la région). Il y a deux entités qui ne se parlent pas, qui ne s'aident pas et qui se rejettent la balle. Quand j'ai rencontré l'ARTM et que je leur ai demandé quel est leur plan, ils m'ont dit que c'était d'éponger le déficit, (celui de Montréal à 65-70%). Mme Guilbault s'est engagée à faire un audit pour savoir qui fait quoi, où ça ne fonctionne pas et de là, certaines décisions devront être courageuses », dit-il.

COMMERCES ET HABITATION

Les deux prochaines années ne s'enlignent pas comme un long fleuve tranquille pour l'équipe de la MRC. Si le préfet se félicite que ses municipalités attirent de nombreux citoyens à venir s'y installer – en hausse de 9 % à Blainville et à Sainte-Anne-des-Plaines en seconde position avec 6 % de résidents supplémentaires – il constate que la santé commerciale n'est pas encore assurée malgré l'aide de 12 M\$ accordée aux commerçants mal en point à cause de la pandémie. La perte de revenus et l'inflation ont fait exploser les coûts d'exploitation.

Puis la région n'a pas échappé à la crise du logement. M. Westram constate d'ailleurs que les priorités des citoyens ont quelque peu changé. Désormais, l'économie, le logement et l'inflation ont préséance sur l'environnement.

CAP SUR 2024

Sur la liste des objectifs 2024, se trouve le dépôt en février de la version finale du PMAD amorcé en 2023 et qui doit tenir compte des exigences de la CMM. « La CMM a mis un moratoire sur des terrains de golfs dont celui de Rosemère. On se fait demander de la densification avec un 30 % de sauvegarde des milieux naturels. Il faut voir comment composer avec cela, car on nous demande des tours de 300 logements à l'hectare, donc des tours de 30 étages. Nous, on a dit NON à développer sur le terrain de golf », souligne le préfet de la MRC Thérèse-De Blainville.

« On a encore un an pour arriver à adopter un plan d'aménagement pour l'ensemble de la CMM, pour dire : à tel endroit, on permet telle densité, à tel endroit, c'est un espace vert et on n'y touche pas. On a mentionné à la CMM qu'on n'adopterait pas un PMAD si le transport en commun ne vient pas s'investir dans tout cela. C'est bien beau vouloir développer des banlieues, mais s'il n'y a pas de transport en commun, ça ne donne rien. »

« Construire des édifices à étages dans



Photo : Reine Côté

Également maire de Rosemère, le préfet Éric Westram a beaucoup de pain sur la planche pour son second mandat.

une ville comme Rosemère, ça change complètement son ADN. Et Rosemère n'est pas unique dans son souci d'en arriver à un développement raisonnable. La densification vient avec des investissements majeurs pour une ville : en approvisionnement en eau, en gestion des eaux usées alors que les usines sont déjà à pleine capacité. Cela exigerait des investissements majeurs en infrastructures. On se doit d'adopter un nouveau plan d'urbanisme parce qu'on fait face à des réalités auxquelles on n'échappera pas : l'exode des villes vers les banlieues ça va continuer et il faudra être capable de gérer tout ce volume de besoins qui l'accompagnent. »

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, OUTIL DE GESTION

L'année 2024 sera marquée par l'arrivée de l'Intelligence Artificielle dans la gestion de changements climatiques. La MRC a fait appel à sept firmes avec le mandat d'appliquer l'IA : gestion de l'eau potable, fuites d'eau en dessous des rues et produites par les usines d'assainissement des eaux et occasionnant une perte de 40-45 % de l'eau potable.

« On a trouvé à travers toutes nos villes de la MRC un projet commun où l'on va appliquer l'IA. Ce sont des ordinateurs qui vont s'occuper de la gestion des données, qui peut être très longue lorsque effectuées par des personnes, nous faisant sauter des étapes, ce qui nous permettra d'appliquer des actions plus rapidement. »

« On est la première MRC au Québec à avoir trouvé une façon d'appliquer l'IA. C'est un super beau projet pour unifier nos municipalités, surtout que les changements climatiques sont déjà là. On vit des périodes d'inondation, de pluies verglaçantes », dit le préfet, qui a obtenu une subvention pour son premier volet de l'ordre de 1 880 281 \$ du ministère de l'Économie.

« Il faut y aller prudemment avec l'IA, mais il ne faut pas en avoir peur et embarquer dans le train qui passe », dit le préfet, qui préfère faire confiance au progrès.

Bonne chance à tous les joueurs pour le tournoi de hockey SADP



**BON
TOURNOI!**



62, boul. Ste-Anne, STE-ANNE-DES-PLAINES 450 838-7222

DÉMÉNAGEMENT TEMPORAIRE

des services offerts à l'hôtel de ville de Bois-des-Filion

Centre culturel (485, Adolphe-Chapleau)

- Informations générales
- Taxation
- Paiement de permis
- Etc.

Aménagement du territoire

Sur rendez-vous seulement :

- villebdf.ca/permis
- 450 621-1460 #1403

